



Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) de la région de JURANÇON

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable



Année 2016

SIEP de Jurançon

33 Avenue de Bagnell

64110 JURANÇON

Tél. 05 59 06 45 97 – Fax : 05 59 06 03 40

www.siep-jurancon.fr

Photos de couverture :

<p><i>Photo de gauche :</i></p> <p>Travaux de raccordement d'un réseau en fonte ductile de diamètre (DN) 150 mm sur Jurançon.</p>	<p><i>Photo centrale :</i></p> <p>Tubage intérieur en inox DN 800/600 mm du nouveau puits « P13 bis », foré l'été 2016 sur Mazères-Lezons.</p>	<p><i>Photo de droite :</i></p> <p>Réhabilitation en cours du dôme extérieur de la bache de reprise de Lanot à Gan.</p>
---	--	---

AVANT-PROPOS

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février relative au renforcement de la protection de l'environnement, et au décret N° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule que « *le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers* ».

Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, pris en application de la loi « NOTRe » n°2015-991 du 7 août 2015, prévoit de repousser de 3 mois l'échéance de présentation du RPQS à l'assemblée délibérante, et impose (pour les collectivités de plus de 3 500 habitants) la transmission des indicateurs techniques et financiers du RPQS au système d'information national SISPEA.

... à destination des usagers :

Le rapport annuel se veut être un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers du service public de l'eau. **Il doit pouvoir être librement consulté au siège du Syndicat et au sein de chacune des mairies concernées.** Seules les communes de 3 500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage ou de publicité préalable.

... pour plus de transparence :

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Le présent RPQS et le rapport annuel du délégataire (RAD), qui est intégré en partie 3, ont été préalablement examinés par la *Commission Consultative des Services Publics Locaux*. Le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation figurant dans le RAD ainsi que des données complémentaires financières ont également fait l'objet d'un examen par la *Commission de Contrôle Financier de la Délégation de Service Public (DSP)*.

... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service :

Le Président du Syndicat a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du RPQS ainsi que de sa communication. Ce rapport doit être présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

En outre, le conseil municipal de chaque commune adhérente est destinataire du rapport annuel adopté par le Syndicat. Le Maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport qu'il aura reçu du Syndicat, soit au plus tard le 31 décembre 2017.

... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur :

Les articles D.2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des éléments ou indicateurs qui doivent figurer *a minima* dans le rapport annuel. Le RPQS intègre les 17 indicateurs de performance réglementaires du service ainsi qu'une vingtaine d'indicateurs supplémentaires jugés utiles ou rendus obligatoires par le contrat de délégation de service public d'eau potable du SIEP de la région de JURANCON.

Le rapport annuel est téléchargeable à l'adresse suivante : www.siep-jurancon.fr



SOMMAIRE :

Partie 1 : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) de l'année 2016 et ses annexes	7
Partie 2 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne relative aux redevances et aux aides de l'année 2016	37
Partie 3 : Rapport annuel du délégataire (RAD) relatif au service public de l'eau sur l'année 2016	43



Partie 1 :

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable de l'année 2016

- Les faits marquants de l'année 2016 **09**
- Principaux indicateurs du SIEP de la région de Jurançon **21**
- Annexes : **25**
 - Synthèse des discussions de la réunion de la *Commission Consultative des Services Publics Locaux* du 20 juin 2017 ;
 - Compte Administratif 2016 ;
 - Etat de la dette au 31/12/2016.

Les faits marquants de l'année 2016 :

1. L'adoption d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) en mars 2016 :

Pour rappel, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, ou loi NOTRe, prévoit une rationalisation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) tels que les syndicats de communes d'une part, et les communautés de communes ou d'agglomération dites « à fiscalité propre » (qui disposent, comme pour les communes, du droit à définir et à prélever l'impôt localement) d'autre part. **La loi prévoit le transfert obligatoire, au 1^{er} janvier 2020 au plus tard, de la compétence eau potable vers les EPCI à fiscalité propre dont les périmètres seraient dans le même temps étendus ou fusionnés.**

En application de la loi NOTRe, un Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été validé par le préfet des Pyrénées-Atlantiques le 11/03/2016. Le nouveau SDCI vise un renforcement des EPCI à fiscalité propre et une rationalisation du nombre de syndicats de communes ou de syndicats mixtes. Le SDCI du 11 mars 2016 prévoit, conformément à la loi NOTRe, **le maintien du SIEP de la région de Jurançon, dont le périmètre serait à cheval sur 5 EPCI à fiscalité propre à l'issue de la réforme de rationalisation. Le maintien du SIEP se traduira par une transformation en Syndicat Mixte, au plus tard le 1^{er} janvier 2020, du fait de la substitution des délégués communaux par des délégués communautaires qui seraient issus des 5 EPCI à fiscalité propre étendus comme indiqué ci-dessous :**

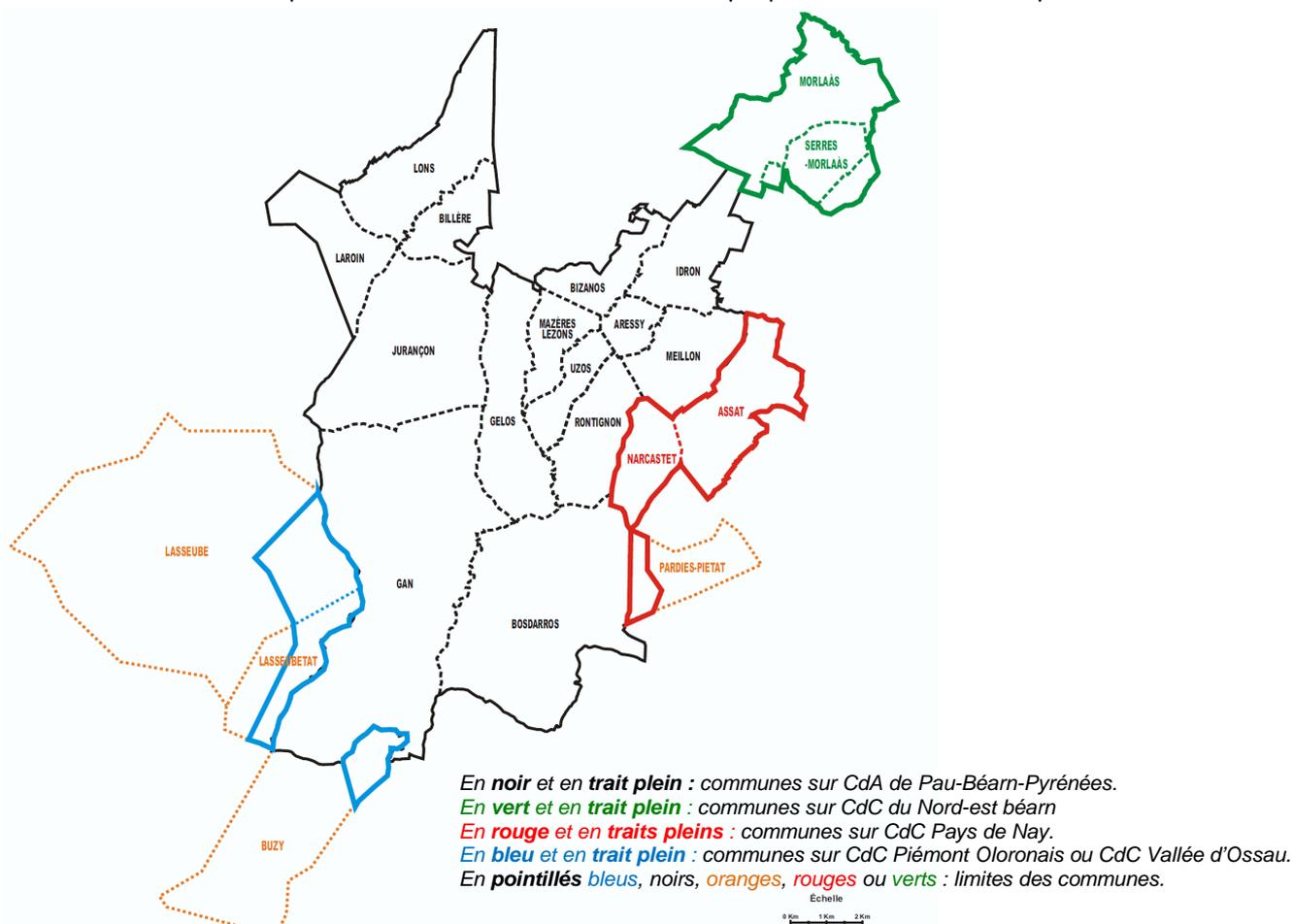


Figure 1 : superposition du périmètre du SIEP avec les contours des futurs 5 EPCI à fiscalité propre étendus.

2. La réhabilitation des puits de production d'eau potable P12, P13 et P17 :

Faisant suite à une première tranche de travaux de sécurisation et de modernisation des puits qui avaient été réalisés en 2012 et 2013, le SIEP a lancé en 2016 une deuxième tranche de travaux ou d'interventions sur les puits existants « P12 », « P13 » et « P17 ». Les principales interventions réalisées ou prévues sont décrites ci-après.

- **Puits « P13 »** : il s'agit d'un puits datant de 1975 et de 18 mètres de profondeur dont le tubage intérieur était particulièrement dégradé. **Le SIEP a donc pris la décision de forer un nouveau puits, dénommé « P13 bis »,** à quelques mètres de l'ouvrage existant et en remplacement de celui-ci. Les travaux de foration confiés à l'entreprise SONDALP et dont le suivi a été assuré par le bureau d'études CETRA ont été réalisés l'été 2016. D'un diamètre intérieur de 600 mm et d'une profondeur de 19 mètres, il sera en mesure de produire le même débit que le puits P13 initial, soit 120 mètres-cubes par heure. Lors des opérations de réception et de vérification du nouveau puits, il a été constaté une légère déviation angulaire (ouvrage non parfaitement vertical) qui a nécessité des adaptations hydrauliques (repositionnement de la future pompe et mise en place de centreurs sur la colonne de pompage) afin de garantir de bonnes conditions d'exploitation dans le temps. **Le montant cumulé des travaux de foration du puits P13 bis (hors équipement et aménagements) s'élève à 96 250 € TTC.** L'aménagement, l'équipement et le raccordement du puits P13 bis, confiés à l'entreprise SUEZ, ont démarré en automne 2016 et se sont poursuivis en 2017.



↑ Forage par havage méthode « BENOTO » avec louvoyeuse.



↑ Détail de la benne preneuse



↑ Détail du tubage intérieur du puits tubage crépiné et lisse.



↑ Intérieur du puits après tubage (essais de pompage).

- **Puits « P17 »** : il s'agit d'un puits datant de 2000 et de 24 mètres de profondeur dont le débit d'exploitation s'était abaissé de 140 mètres-cubes par heure (m³/h) à 110 m³/h. **Le SIEP a donc procédé à une régénération du puits par la technique d'air pulsé** (procédé « HYDROPULS® »), qui consiste à décolmater les alluvions situées dans l'environnement immédiat du puits par un traitement à l'azote associé à la création d'impulsions à forte pression (création d'ondes de choc). L'opération, qui a pu être contrôlée par des diagraphies physico-chimiques et des essais de pompage avant et après intervention, s'est avérée concluante. Le puits pourra ainsi être exploité à des débits supérieurs (+50 m³/h) sans baisse préjudiciable du niveau de la nappe dans l'ouvrage. **Le montant des interventions sur le puits P17 s'élève à 25 800 € TTC.**



↑ Vue intérieure du puits avec colonne d'exhaure.



↑ Diagraphies du puits P17 avant intervention d'air-pulsé



↑ Détail de l'appareil de mesures physico-chimiques.



↑ Détail de l'outil générateur d'impulsions

- **Puits « P12 »** : il s'agit du seul puits à drains rayonnants du SIEP. Créé en 1971 et d'un diamètre intérieur de 3 mètres, il est situé en bordure du gave de Pau et permet de produire jusqu'à 250 m³/h d'eau. Les travaux consistent à renouveler toute l'hydraulique intérieure et extérieure de l'ouvrage et à le sécuriser. Complexe par son architecture et l'existence de 4 drains actifs à sa base, ce puits ne sera traité qu'une fois l'équipement du puits P13bis finalisé, soit dans le courant du printemps de l'année 2017.

3. La poursuite des travaux de réhabilitation des réservoirs et stations :

Le SIEP a procédé dans le courant de l'année 2016 à la réhabilitation des ouvrages de stockage ou de stations de reprise suivants :

- **Le réservoir de « 3000 » (datant de 1976) sur Mazères-Lezons** : l'hydraulique ainsi que l'étanchéité intérieure et extérieure avec isolation thermique de l'ouvrage de 3000 m³ ont été réalisés en 2016. L'exploitant a fourni les manchettes et renouvelé l'hydraulique intérieure à l'identique au titre de ses engagements contractuels. Le reste des opérations a été pris en charge par le SIEP pour **un montant cumulé de travaux de 190 000 € TTC.**



↑ Manchette inox de diamètre 500 mm en cours de pose en traversée de voile du 3000.



↑ Nouvelle vanne de 500 mm sur l'alimentation du 3000, vue depuis la chambre de vannes en cours de réhabilitation.



↑ Reprise intérieure du cuvelage en cours de réhabilitation.



↑ Reprise cheminée d'aération et étanchéité extérieure avec isolant.

- **Le réservoir « Bas Service » semi-enterré sur Morlaàs** : l'hydraulique ainsi que l'étanchéité intérieure d'un des deux réservoirs semi-enterrés (ouvrage de droite) ont été entièrement repris. Là encore, l'exploitant a fourni les manchettes et renouvelé l'hydraulique intérieure de la cuve au titre de ses engagements contractuels. Le 2^{ème} réservoir semi-enterré sera traité dans le courant de l'année 2017. L'opération de réhabilitation des 2 réservoirs représente **un montant cumulé de travaux d'environ 40 000 € TTC.**



↑ Nouvelle crépine inox avant pose, réservoir semi-enterré de Morlaàs-Haute Vue.



↑ Reprise intérieur de la cuve, du réservoir semi-enterré de Morlaàs-Haute Vue, au micro-mortier.

- **Le réservoir de « Batgusère » sur Bosdarros :** les travaux de 2016 ont consisté à reprendre l'hydraulique ainsi que l'étanchéité intérieure d'un des 2 réservoirs semi-enterrés de Batgusère (réservoir de droite). Comme sur les autres ouvrages, l'exploitant a pris à sa charge le renouvellement des manchettes et de l'hydraulique intérieure. Le 2^{ème} réservoir semi-enterré sera traité dans le courant de l'année 2017. L'opération de réhabilitation des 2 réservoirs représente **un montant cumulé de travaux d'environ 58 000 € TTC.**



↑ Renouvellement de l'hydraulique en traversée de voile sur Batgusère.



↑ Reprise du cuvelage intérieur (voile et radier) du réservoir semi-enterré (droit) de Batgusère.

- **Le réservoir de « Mirassou » sur Gan :** des travaux de reprise de l'hydraulique ainsi que des étanchéités intérieure et extérieure de l'ouvrage ont été engagés fin 2016 et se poursuivront en 2017. Comme sur les autres ouvrages, l'exploitant a pris à son compte le renouvellement des manchettes et de l'hydraulique du réservoir. L'opération de réhabilitation prise en charge par le SIEP a représenté **un montant cumulé de travaux de près de 75 000 € TTC.**
- **Station de reprise de « Lanot » sur Gan :** les travaux engagés en 2015 se sont poursuivis en 2016 avec la reprise de l'hydraulique, de la coupole extérieure de la bache ainsi que de l'étanchéité extérieure avec isolation thermique intégrée. L'opération de réhabilitation représente **un montant cumulé de travaux d'environ 47 000 € TTC.**



↑ Renouvellement de l'hydraulique en traversée de parois dans la bâche de la station de Lanot.



↑ Nouvelle coupole sur le dôme existant avant pose de l'isolant et de l'étanchéité sur la bâche de Lanot.

4. *Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable :*

Le cumul des travaux d'investissement représente un peu plus de 3,45 Millions d'€uros TTC, ce qui est équivalent à l'année 2015. **Les travaux affectés au renouvellement ou à la simplification des réseaux d'eau potable** représentent un peu plus de 3 000 000 € TTC, soit **près de 90% de l'investissement annuel** (97% en 2015).

Parmi les opérations de renouvellement ou de simplification du réseau effectuées sur les communes membres du SIEP, nous pouvons citer par ordre alphabétique :

- Le renouvellement en tranchée commune de **250 mètres linéaires (ml) de réseaux** de distribution sur les chemins de Coulommé et de Labielle sur **ARESSY pour un montant de 30 000 € TTC ;**
- Le renouvellement de **1 880 ml de réseaux de distribution et l'abandon de 250 ml** sur **BILLERE** (Toulet, Pasteur, Gensemin, Rosiers, Marnières et Laplace, Camus, Curie et Lumières, Ligne, 11 Novembre) **pour un montant cumulé de près de 600 000 € TTC ;**
- **Le renouvellement de 800 ml de réseaux sur la commune de BIZANOS** (rue Pasteur, impasse de Verdun, Rues St Léon, Panorama et route de Tarbes) **pour un montant cumulé de près de 355 000 € TTC de travaux ;**
- **Le renouvellement de 1 060 ml de réseaux** sur la commune de **GAN** (chemins de Haourat, de Renoir et de la Ribère, avenue Henry IV) **pour un montant d'environ 400 000 € TTC ;**
- Le renouvellement d'**un peu plus de 490 ml de réseaux** à **GELOS** (rues des Trois Frères Laborde, Mounaud et Marne, Cours de l'Yser) **pour un montant de 170 000 € TTC ;**
- **Le renouvellement de 880 ml et l'abandon de 170 ml** de réseaux sur **JURANÇON** pour un montant cumulé d'environ **350 000 € TTC. ;**
- **Le renouvellement de 160 ml** de réseaux sur **MAZÈRES-LEZONS** (rue Sully) **pour un montant d'environ 40 000 € TTC. ;**
- **Le renouvellement et la simplification de 820 ml** de réseaux (tranchée commune en partie) sur **MORLAÀS** (chemin de Basacle) **pour un montant d'environ 130 000 € TTC. ;**
- **Le renouvellement de 350 ml** de réseaux sur **NARCASTET** (chemins Lacarrau et Lasbareilles) **pour un montant d'environ 220 000 € TTC. ;**

- **Le renouvellement de 740 ml de réseaux sur RONTIGNON (RD 37) pour un montant d'environ 290 000 € TTC. ;**
- **Le renouvellement de 630 ml et l'abandon de 290 ml de réseaux (tranchée commune en partie) sur UZOS (côte Lanabert) pour un montant d'environ 70 000 € TTC.**



↑ Détail conduites en PVC 90 avant pose.



↑ Percement robinet de prise en charge sur Fonte 60 mm.



↑ Raccordement en cours d'une fonte 150 mm sur fonte existante de 125 mm.



↑ Détail mono-stabilisateur avec boîte à crépine en DN 60/65 mm.

L'année 2016 s'est soldée par l'abandon de 0,7 Km de réseaux et un peu plus de 8 Km de linéaire de réseaux renouvelés pour un taux de renouvellement de près de 1 %, contre un taux de 1,6 % et 13 Km de réseaux renouvelés en 2015. Il convient de rappeler que le taux de renouvellement des réseaux sur l'année 2015 a été exceptionnellement élevé. **Le renouvellement patrimonial des réseaux de distribution d'eau a représenté 100 % du linéaire total des conduites posées en 2016 (idem en 2015).** **Le linéaire de réseaux remplacés ou abandonnés au cours des 5 dernières années représente un cumul estimé de 37,9 km sur 2012-2016 (contre 38,9 km sur 2011-2015).**

La moyenne du taux de renouvellement des réseaux remplacés ou abandonnés du syndicat sur les 5 dernières années (période 2012-2016) est de 0,9 % (idem sur 2011-2015). Ce taux est en légère amélioration par rapport aux années précédentes et reste supérieur à la moyenne nationale estimée à 0,6 % :

	Années :					2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne sur 5 ans :
TOTAL GENERAL RENOUVELLEMENT (ml) :	5 332	5 423	5 659	13 373	8 073	7 572					
Linéaire de renouvellement cumulé (ml) :	5 332	10 755	16 414	29 787	37 860						
TAUX de RENOUVELLEMENT (%) :	0.65%	0.66%	0.69%	1.62%	0.98%	0.92%					
TOTAL GENERAL EXTENSION (ml) :	724	219	480	0	0	285					
TOTAL LINEAIRE POSE (ml) :	6 056	5 642	6 139	13 373	8 073	7 857					
CUMUL du TOTAL LINEAIRE POSE (ml) :	6 056	11 698	17 837	31 210	39 283						
Linéaire de réseau pris en compte sur 2012-2016 (en km) :						Linéaire cumulé du réseau					
2012	2013	2014	2015	2016	(réactualisé au 31/12/2016) :						
823	822	824	823	824	824 014 ml (hors branchements)						

Tableau 1 : Suivi du linéaire de réseaux remplacés ou abandonnés sur la période 2012-2016

5. Le suivi du rendement du réseau :

Le rendement du réseau sur l'année 2016 se dégrade une nouvelle fois par rapport à l'année précédente, en passant de 69,3 % à **68,7 %**. L'écart, par rapport au rendement d'objectif de 74,6 % sur 2016, s'accroît et atteint plus de 5 points :

Termes :	Années contractuelles :										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Volume produit : Vp	6 634 272	6 433 864	6 397 054	6 448 422	6 603 339	6 200 420	6 057 843	5 827 138	5 789 155	6 071 410	5 930 355
Volume importé : Vimp	0	80 333	39 910	33 675	31 149	35 200	39 161	38 797	46 311	42 900	39 532
Volume exporté : Vex	0	10 253	9 170	41 628	62 294	37 431	13 942	15 983	10 724	54 647	69 078
Volume compt. Distrib. : Ved											
Volume service réseau : Vs	84 000	74 000	116 000	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000
dont volume consommé sans comptage	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000
dont volumes de service fofaitaires	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
dont essais de puits ou autres	10 000	0	42 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Volume disponible⁽¹⁾ : Vdisp	6 634 272	6 503 944	6 427 794	6 440 469	6 572 194	6 198 189	6 083 062	5 849 952	5 824 742	6 059 663	5 900 809
Volume facturé distrib. : Vfd	4 500 063	4 503 791	4 434 258	4 387 310	4 530 691	4 260 699	4 248 253	4 109 698	3 960 910	4 048 359	3 919 475
Volume dégrèvements : Vdg	100 647	53 574	50 303	51 870	40 145	69 555	69 316	66 299	42 387	74 506	61 646
Volume distribué : Vdist	4 600 710	4 557 365	4 484 561	4 439 180	4 570 836	4 330 254	4 317 569	4 175 997	4 003 297	4 122 865	3 981 121
Volume utile⁽²⁾ : Vu	4 684 710	4 631 365	4 600 561	4 513 180	4 644 836	4 404 254	4 391 569	4 249 997	4 077 297	4 196 865	4 055 121
Rendement contractuel : Rc⁽³⁾	0.7061	0.7121	0.7157	0.7008	0.7067	0.7106	0.7219	0.7265	0.7000	0.6926	0.6872
Objectif contractuel Rc obj	0.680	0.690	0.720	0.738	0.746						
Différence par rapport à Rc obj :	0.0261	0.0221	-0.0043	-0.0192	-0.0133	-0.0094	0.0019	0.0065	-0.0200	-0.0454	-0.0584

Tableau 2 : Indicateurs de suivi du rendement contractuel d'objectif

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'avenant n°3 au contrat d'affermage prend en compte un nouvel indice comme référence de l'évolution du rendement du réseau, dénommé « **Indice Linéaire de Perte** » ou ILP qui se mesure en mètre-cubes d'eau « perdue » par jour et par kilomètre de réseaux (m³/j/Km). Le calcul contractuel indique une très légère amélioration de cet ILP qui évolue de 6,20 à 6,14 m³/j/Km entre 2015 et 2016, mais qui reste très nettement en-deçà de l'objectif contractuel de 4,8 pour 2016 :

Autres indicateurs :	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement primaire :	0.6783	0.6925	0.6899	0.6812	0.6894	0.6874	0.6984	0.7025	0.6800	0.6681	0.6642
Ratio brut :	0.6783	0.7000	0.6932	0.6804	0.6861	0.6872	0.7013	0.7053	0.6842	0.6668	0.6609
Pertes d'eau :	1 949 562	1 872 579	1 827 233	1 927 289	1 927 358	1 793 935	1 691 493	1 599 955	1 747 445	1 862 798	1 845 688
Linéaire total du réseau (km) :	849	850	852	854	856	817	823	822	822	823	824
Nombre de branchements :		23 613	23 742	23 755	24 304	24 176	24 377	24 607	24 734	24 977	25 212
Densité de branchements (nombre/km)	0	28	28	28	28	30	30	30	30	30	31
Indice de Production (m ³ /j/km) :	21.40	20.97	20.67	20.66	21.04	20.78	20.25	19.50	19.41	20.17	19.62
Indice Lin. de Pertes prim. (m ³ /j/km) :	6.56	6.28	6.25	6.42	6.41	6.26	5.88	5.58	6.07	6.45	6.38
Indice Lin. de Pertes ou IL	6.29	6.04	5.88	6.18	6.17	6.02	5.63	5.33	5.82	6.20	6.14
Objectif contractuel ILP (ILPc obj)										5.0	4.8

Tableau 3 : Autres indicateurs de suivi des ratios de production/distribution

En outre, le délégataire fait apparaître cette année encore un volume conséquent de « prises d'eau illicites » estimé en 1^{ère} approche à **421 575 m³ sur 2016** (contre 333 975 m³ en 2015). A noter que l'exploitant a intégré dans cette estimation le volume de pertes d'eau lié aux fuites constatées sur le tronçon du réseau de transit dit du « Nid Béarnais » qui s'élèverait à 315 360 m³, et qui ont été ajoutés dans les « Volumes consommés sans comptage » au titre du calcul du rendement ou de l'ILP.

Un volume de 106 215 m³ a par ailleurs été estimé par l'exploitant pour 2016 s'agissant des prises d'eau illicites sur poteaux incendie. Or d'après les données issues d'un suivi effectué de fin avril à début mai 2016 sur 11 hydrants particulièrement sujets à des vols d'eau, les prises d'eau illicites extrapolées sur les 97 poteaux ou bouches incendie concernées représenteraient un volume d'eau annuel de **59 545 m³ d'eau**.

L'intégration de ces volumes d'eau, telle que proposée par le délégataire en 1^{ère} approche dans le calcul de la performance du réseau, ramènerait le rendement « contractuel » à **75,3 % ou l'ILP à 4,88 m³/j/Km**, soit à un niveau conforme aux objectifs contractuels de rendement fixés pour l'année 2016. Ces éléments sont explicités dans le Rapport Annuel du Délégataire (RAD), inséré en partie III du présent document, mais les estimations et les modalités d'intégration de ces volumes ne sont pas encore validées par le SIEP au moment de la rédaction du présent RPQS.

S'agissant de la problématique de fuites sur le réseau du Nid Béarnais, il convient de préciser qu'une expertise est en cours, et qu'un plan d'actions sera mis en œuvre pour y remédier dans le courant de l'année 2017.

En 2016, le volume moyen journalier se situe à **16 203 m³/j** contre 16 634 m³/j en 2015. Le volume moyen journalier du mois de pointe qui s'est établi à 17 177 m³/j en 2016 est également en légère baisse par rapport à 2015 (17 581 m³/j). **Le volume journalier de pointe relevé sur 2016 a été de 18 860 m³/j**, ce qui est nettement inférieur aux 20 680 m³/j relevés en 2015 (-9%).

Il convient de noter par ailleurs que la recherche de fuites est en nette augmentation (+21%), puisqu'elle a concerné **353 Km de réseaux sur 2016** contre 292 Km de réseaux en 2015. Par contre, les interventions de **réparation de fuites sur le réseau sont en nette diminution (-55%)** avec **68 fuites réparées en 2016** contre 123 en 2015. A l'inverse, le nombre d'interventions sur les **fuites de branchements est en augmentation sur 2016** (148 contre 128 en 2015, soit +15%).



↑ Ancienne conduite en fonte « grise » de 1950 de 60 mm abandonnée (avec robinet de prise en charge latérale).



↑ Nouvelle conduite en fonte « ductile » de 60 mm (avec robinet de prise en charge verticale)

6. **La protection du champ captant et l'évolution de la qualité de la ressource en eau souterraine :**

Pour rappel, le SIEP avait lancé en 2013 une démarche de révision de l'ensemble des périmètres de protection existants ainsi que d'intégration des nouveaux puits de production d'eau potable dénommés « P18 » et « P13 bis » (intégré en 2016). Cette démarche avait débuté avec la réalisation d'études préalables permettant entre autres de définir les zones d'influence de chacun des puits exploités et d'en déduire les contours des nouveaux périmètres de protection sur la base des « **isochrones 50 jours** », c'est-à-dire des zones où les eaux souterraines convergent vers chacun des puits en moins de 50 jours. Cette démarche s'est poursuivie avec la remise, par l'Hydrogéologue Agréé désigné par les services de l'Etat, de trois avis successifs sur les trois zones de captage du Syndicat en 2015. Outre des recommandations et des prescriptions, les 3 rapports émis par l'Hydrogéologue Agréé intègrent les nouveaux périmètres de protection « rapprochée » des puits de production d'eau potable, plus étendus en surface que les périmètres actuels (comme c'est le cas sur la zone du puits « P14 »).

Après une mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Uzos et de Rontignon avec les futures prescriptions et les futurs périmètres proposés, le dossier de révision des périmètres de protection a été **soumis à l'enquête publique entre le 28 septembre et le 28 octobre 2016**. Le Commissaire enquêteur désigné par la préfecture a remis ses **conclusions favorables le 28 novembre 2016**. Les nouveaux périmètres de protection devraient être déclarés d'Utilité Publique dans le courant du 1^{er} semestre 2017 après examen par le CODERST (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques).

Du point de vue de la qualité de la ressource en eau captée par le SIEP dans la plaine alluviale du gave de Pau, en rive gauche et en amont de l'agglomération paloise, nous pouvons considérer une certaine stabilité des paramètres mesurés. **La teneur moyenne en nitrates mesurés dans l'eau distribuée diminue légèrement. Elle reste particulièrement faible et oscille autour des 5 mg/L en moyenne** (5,6 mg/L en moyenne en 2015), avec des taux minimal et maximal respectifs de 3,2 et de 6,7 mg/L en 2016 (contre 4,4 et 7,9 mg/L en 2015). Les taux analysés dans l'eau distribuée du SIEP restent nettement inférieurs aux taux habituellement constatés dans la nappe alluviale du gave de Pau.

Comme pour l'année 2015, **la molécule d'ESA-Métolachlore**, métabolite (ou molécule « fille ») du « S-métolachlore » qui est un herbicide organochloré du maïs, **n'a pas été détectée dans l'eau distribuée** en 2016. Par contre **l'atrazine, qui est un désherbant interdit depuis 2003, a été à nouveau détectée** en 2016 (comme en 2015), **à des concentrations cependant bien inférieures aux limites de qualité sanitaire**.

Les analyses d'eaux brutes (avant traitement) effectuées en auto-surveillance par l'exploitant, ainsi que celles réalisées dans le cadre du Plan d'Action Territorial (PAT) du gave de Pau au titre du suivi de la qualité de la nappe alluviale, confirment **la nécessité de poursuivre les efforts de réduction de l'usage agricole de molécules phytosanitaires**.

Pour en savoir plus sur la qualité de l'eau distribuée sur l'une ou l'autre des communes du SIEP, il est possible de se référer à l'annexe n° 7.4 du rapport annuel du délégué de 2016 figurant en Partie 3 du présent rapport, ou de consulter le site de l'agence régionale de santé à l'adresse suivante :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Le bilan 2016 de la qualité de l'eau potable rédigé par l'ARS est également **téléchargeable sur le site du SIEP de Jurançon** à l'adresse suivante :

<http://www.siep-jurancon.fr/3-1-votre-eau-a-boire-sans-moderation.html>

Le tableau de la page suivante illustre l'évolution des paramètres représentatifs analysés dans l'eau potable distribuée du SIEP de la région de Jurançon, entre 2012 et 2016.

Teneurs moyennes (et maximales pour les pesticides) mesurées au cours des 5 dernières années dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau potable :

<i>Paramètres :</i>	<i>Unités :</i>	<i>Normes :</i>	<i>2012 :</i>	<i>2013 :</i>	<i>2014 :</i>	<i>2015 :</i>	<i>2016 :</i>	<i>Commentaires :</i>
Chlore total :	mg/L	-	0,15	0,11	0,13	0,17	0,17	0,1 mg/L minimum à respecter ¹
pH :	-	>= 6,5 et <= 9	7,66	7,68	7,68	7,79	7,68	Eau proche de la neutralité
Dureté (TH) :	°F	-	16,77	18,73	17,92	17,54	17,99	Eau peu calcaire
Conductivité à 25°C :	µs/cm	>=180 et <=1000	362	358	373	376	374,91	Minéralisation équilibrée
Calcium :	mg/L	-	60,6	68,04	68,10	64,90	64,45	Minéralisation naturelle de l'eau
Chlorures :	mg/L	250	4,4	4,4	4,22	4,12	4,14	Minéralisation naturelle de l'eau
Sodium :	mg/L	200	2,9	2,9	2,77	2,73	2,74	Minéralisation naturelle de l'eau
Sulfates :	mg/L	250	11,8	11,8	11,1	10,6	11,1	Minéralisation naturelle de l'eau
Magnésium :	mg/L	-	3,52	3,89	3,78	3,65	3,66	Minéralisation naturelle de l'eau
Fer total :	µg/L	200	0	0	0	0	0	Concentration nulle
Turbidité :	NFU	2 ²	0,06	0,1	0,08	0,1	0,08	Faible concentration
Nitrates :	mg/L	50	5,5	5,9	5,95	5,63	5,12	Très peu chargée
Carbone Organique Total (COT) :	mg/L C	2	0,46	0,47	0,67	0,59	0,48	Concentration faible
Aluminium total :	µg/L	200	6,65	0	0	5,83	12,18	Concentration faible à nulle
Arsenic :	µg/L	10	0,28	0,23	0,00	0,00	0,00	Origine naturelle probable
Chrome total :	µg/L	50	0	0,89	0,80	0,00	0,00	Concentration très faible à nulle
Fluorures :	mg/L	1,5	0,06	0,04	0,06	0,04	0,05	Très peu de fluor
Plomb :	µg/L	25	0	0	0	0	0	Concentration très faible à nulle
Trihalométhanes (4 substances) ³ :	µg/L	100 ⁴	1,17	2,10	1,73	1,78	1,51	Très faible concentration
Pesticides totaux (maximum) :	µg/L	0,5	0,012	0,000	0,04	0,01	0,01	Très faible concentration à nulle
Atrazine (maximum) ⁵ :	µg/L	0,1	0,012	0,000	0,000	0,01	0,01	Herbicide du maïs, interdit depuis 2003
ESA Métolachlore	µg/L	0,1			0,04	0,00	0,00	Métabolite d'un herbicide du maïs

Tableau 4 : Paramètres représentatifs de la qualité de l'eau potable du SIEP de la région de Jurançon

¹ : teneur imposée par le plan « Vigipirate », en vigueur depuis 2001.

² : norme s'appliquant au robinet du consommateur.

³ : les Trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection au chlore.

⁴ : la norme a été renforcée en 2009 en passant de 150 µg/L à 100 µg/L.

⁵ : la molécule atrazine étant particulièrement persistante dans les sols, elle peut se retrouver dans la nappe plusieurs années après sa dernière application.

Il est rappelé que depuis 2008, le SIEP de la région de Jurançon est partie prenante du **Plan d'Action Territorial (PAT) « gave de Pau »**, portée par 6 collectivités⁶ et le Conseil Départemental, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Le PAT vise à **réduire les pollutions diffuses telles que les nitrates et les pesticides d'origine agricole sur la plaine alluviale du gave de Pau**, entre Bordes et Artix.

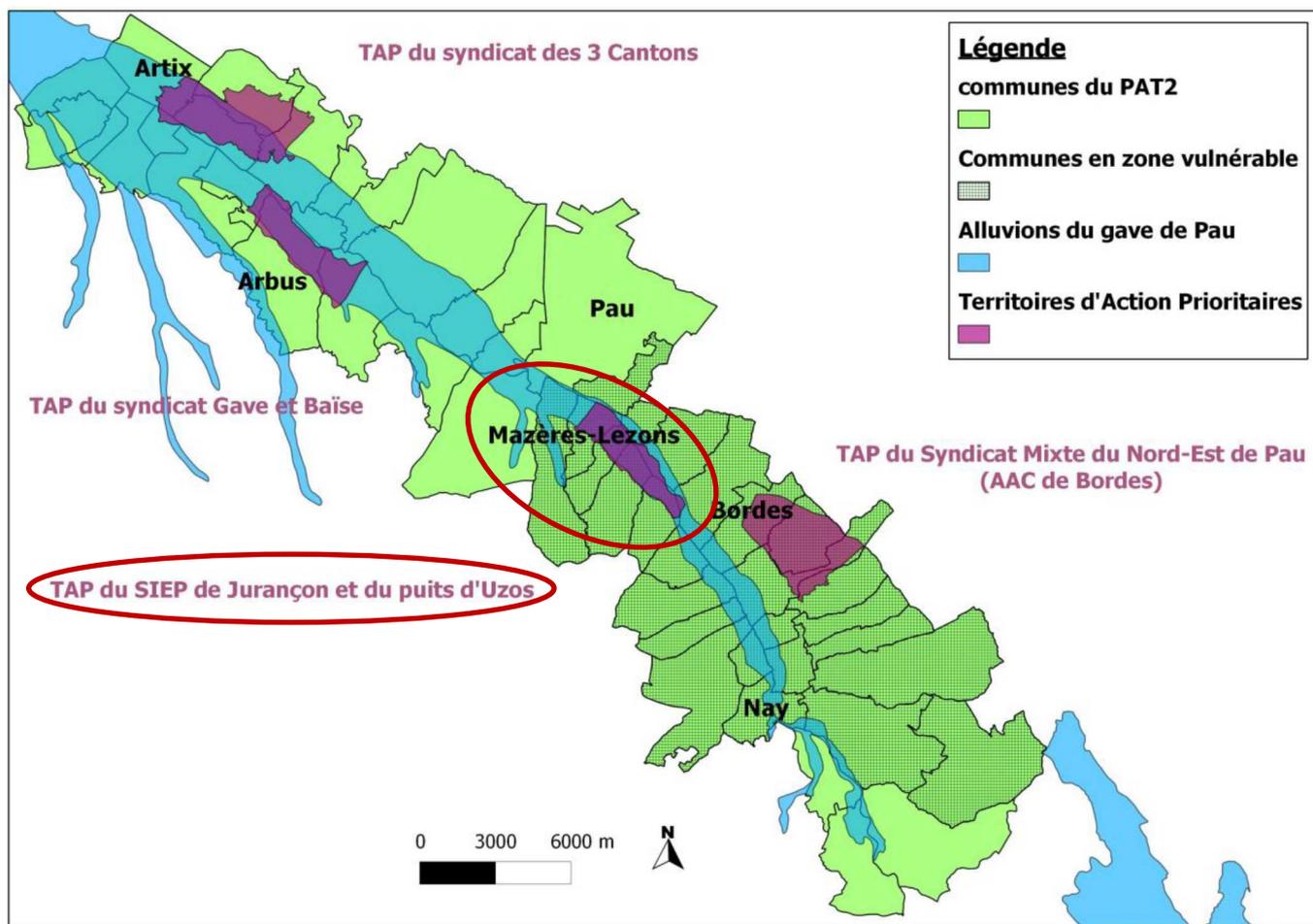


Figure 2 : Carte du territoire du Plan d'Action Territorial et des 4 Territoires d'Actions Prioritaires

Chaque année, un conseil agronomique individuel est proposé aux agriculteurs volontaires des Territoires d'Action Prioritaires (TAP). Concernant le SIEP, le TAP correspond à la plaine alluviale située sur le champ captant du SIEP, en rive gauche du gave de Pau entre Mazères et Narcastet.

Des actions de sensibilisation auprès des collectivités et des particuliers visant à réduire l'usage des pesticides sont également assurées tout au long de l'année.

Depuis fin 2014, des campagnes mensuelles de détection des molécules phytosanitaires sont assurées sur les principaux puits exploités par chacune des collectivités. Comme évoqué précédemment, les résultats obtenus démontrent la vulnérabilité de la nappe alluviale vis-à-vis des pollutions diffuses et la nécessité de poursuivre les actions de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Pour en savoir plus sur le PAT, le site internet dédié peut être consulté à l'adresse suivante :



<http://pat-gavedepau.fr>

⁶ : le SMNEP, le SIEP de la région de Jurançon, la ville et l'agglomération de Pau, le SIAEP de Gave & Baise, et les 3 Cantons.

Principaux indicateurs du SIEP de la région de Jurançon :

1. Principaux éléments financiers :

L'encours de la dette en capital du Syndicat au 31 décembre 2016 s'élève à **10 262 781 €** (+566 815 € par rapport au 31/12/2015). **L'encours est en augmentation du fait d'un nouvel emprunt de 1 000 000 € contracté** auprès de la Caisse d'Epargne en juillet 2016 **au taux fixe de 1,39 % sur 20 ans**, et dont la 1^{ère} échéance a été remboursée en octobre 2016. **Un autre emprunt de 1 500 000 € a par ailleurs été contracté en octobre 2016** auprès du même établissement bancaire, **au taux fixe de 1,09 % sur 20 ans**, et sera mobilisé dans le courant du mois d'avril 2017.

Les recettes liées à la surtaxe s'élèvent à 2 423 153 € HT et sont légèrement en baisse par rapport à celles de 2015 (-105 016 € HT) **malgré une hausse substantielle de la surtaxe en 2016**. En effet, l'année 2015 a bénéficié d'un avancement de 6 mois de la facturation des « mensualisés » (du début du 2nd semestre au début du 1^{er} semestre), qui s'est traduit par un surplus de recettes versées sur 2015 d'environ 210 000 € HT, et qui a permis de compenser partiellement les « moins perçus » de recettes de 2014. Les discussions liées à ces moins perçus de recettes se sont poursuivies dans le courant de l'année 2016 et feront l'objet d'un arbitrage définitif dans le courant de l'année 2017.

Le montant des subventions versées en 2016 par le Conseil Départemental (395 185 €, liées à l'aide aux tiers des contrats territoriaux) et par l'Agence de l'Eau (17 250 €) **atteint 412 435 €**, et est en légère augmentation par rapport à 2015 (+63 458 €). D'autres recettes proviennent du remboursement d'annuités d'emprunts contractés par le SIEP pour le compte de communes membres (48 919 €), ainsi que de participations des communes aux travaux de renforcement lié à la Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI) ou aux extensions de réseaux à hauteur de 32 680 € HT. **Le montant des recettes** figurant au chapitre 13 du Compte Administratif **de 2016 s'élève à 494 034 €** (369 255 € en 2015, soit +124 780 €).

Pour rappel, l'encours de la dette, qui atteint désormais les 10,2 Millions d'€uros, peut paraître conséquent mais il reste convenable pour une collectivité telle que le SIEP, dont le budget est essentiellement consacré à l'investissement, compte tenu du lourd patrimoine à gérer. **La durée d'extinction de la dette, est de 5,5 ans en 2016** (contre 5,3 ans en 2015). Bien qu'elle évolue légèrement à la hausse, la durée d'extinction reste bien en-deçà de l'objectif des 7-8 ans (ratio tout à fait convenable) fixé par le SIEP. Ramené à l'abonné, l'encours de la dette augmente pour s'élever à 330 €uros par abonné en 2016 (+13 €/abonné par rapport à 2015).

L'annuité cumulée des emprunts (hors Intérêts Courus Non échus) du Syndicat s'élève en 2016 à **798 831 €** contre 707 898 € en 2015 (augmentation de +90 933 €, soit de +8,3%), dont 52 % est constitué du capital et 48 % des intérêts de la dette. L'annuité de la dette représente au final **26 €uros par abonné** (+3 € par rapport à 2015).

Il convient de noter par ailleurs que **la moyenne pondérée des taux d'emprunts**, ramenée au Capital Restant Dû (ou CRD) au 31/12/2016, **est en baisse et représente 3,7 %** (contre 3,97 % en 2015) ce qui est un taux pondéré honorable compte tenu des durées d'amortissement en vigueur dans le domaine de l'eau potable. **La durée résiduelle moyenne des emprunts du SIEP en 2016 est en effet de 21 ans** (contre 22 ans en 2015), **et leur durée de vie moyenne au 31/12/2016 atteint 12,2 ans** (contre 12,9 ans au 31/12/2015). Ces durées restent nettement inférieures à la durée d'amortissement comptable fixée à 50 ans pour les quelques 824 Km de canalisations du SIEP (linéaire hors branchements). Un tableau récapitulatif de l'état de la dette au 31/12/2016 figure en annexe.

Comme l'illustre le dernier emprunt contracté en octobre 2016, les conditions d'emprunt se sont nettement améliorées dans le courant de l'année 2016.

A noter en outre que le SIEP sera amené à **renégocier un emprunt « ex-DEXIA »** contracté en 2007. Pour rappel, cet emprunt, considéré comme étant hors Charte « Gissler », est constitué d'une phase à taux fixe jusqu'en juillet 2018, d'une phase indexée au taux de change « Euro /Franc Suisse » sur la période 2018 à 2033, puis à nouveau d'une phase à taux fixe sur les 5 années suivantes.

Le remboursement anticipé de ce prêt, dont le capital restant dû est de 2,14 Millions d'€ en 2016, occasionnera **le paiement d'indemnités de remboursement anticipé (IRA) conséquentes, prises en charge à hauteur de 59,5 % par le fonds de soutien de l'Etat** via une aide maximale notifiée en 2016 de 3 461 640 € sur la base d'une IRA plafonnée et prise comme référence à 5 816 904 €.

Un **protocole transactionnel** a ainsi été **validé auprès de la SFIL** (Société de Financement Locale, créée par l'Etat pour désensibiliser ou refinancer ce type d'emprunt) **en mars 2016**. Ce protocole permettra au SIEP de désensibiliser définitivement dans les mois qui suivent le prêt au moment le plus opportun, c'est-à-dire au moment où l'index EUR/CHF (Euro / Franc Suisse) se rapprochera de la valeur de 1,10 et au moment où les taux longs repartiront à la hausse. L'évolution défavorable des index et taux en fin d'année n'ont pas permis de désensibiliser le prêt ex-DEXIA en 2016 comme espéré. Cette désensibilisation devrait cependant être finalisée dans le courant du 1^{er} semestre 2017.

L'ensemble des dépenses de l'exercice 2016 est relativement stable et **représente un montant cumulé entre sections de près de 4 730 000 €** (hors restes-à-réaliser à reporter en N+1). **Les charges d'exploitation stricto sensu du SIEP** (hors remboursement des intérêts de la dette, hors dotation aux amortissements, et hors opérations d'ordre) **s'élèvent à 227 000 €** contre 218 500 € en 2015. Ces charges d'exploitation sont en légère augmentation de +4%, du fait d'une évolution de grade du personnel et de prestations supplémentaires contractées auprès de Finance Active (expertise financière). **Elles ne représentent toutefois que 4,8 % des dépenses cumulées** (4,6 % en 2015).

La **dotation aux amortissements est en augmentation de +5% sur 2016**, tout comme le montant cumulé des annuités d'emprunt, **et représente 879 230 €** (836 200 € en 2015).

Pour l'exercice 2016, les recettes du Syndicat (hors opérations d'ordre de section à section) sont constituées :

- **à près de 62 % de la surtaxe** appliquée aux mètres-cubes consommés par les abonnés (50 % en 2015) ;
- **à 25 % des subventions et d'autres produits divers** liés aux travaux ou aux remboursements d'annuités d'emprunts par certaines communes (8% en 2015).
- **à 13 % des emprunts** contractés sur l'année (42% en 2015) ;

Une synthèse du Compte Administratif, qui reprend le détail des dépenses et des recettes inscrites en sections d'investissement et d'exploitation sur l'année 2016, est jointe en annexe.

2. Evolution du prix de l'eau :

Il est rappelé que lorsque l'on compare la facture d'eau entre les communes membres du Syndicat, il apparaît une disparité selon que les habitations et bâtiments ou immeubles sont raccordés ou non à un réseau de collecte des eaux usées, et selon le type d'opérateur (public ou privé) gestionnaire du service de l'assainissement collectif. Contrairement à l'assainissement, **la tarification de l'eau potable est homogène pour l'ensemble des 31 102 abonnés desservis par le SIEP de la région de Jurançon en 2016.**

En respectant les modalités de calcul du prix de l'eau potable de l'indicateur national (en € TTC par mètre-cube ou m³ au 1^{er} janvier de l'année « N + 1 »), reprises dans le rapport du délégataire, **le prix de l'eau potable « 2016 » (au 1^{er} janvier 2017) augmente de 11 cents pour s'établir à 1,72 € TTC/m³**, contre 1,61 € TTC/m³ en « 2015 » (au 1^{er} janvier 2016), ce qui représente une évolution de **+6,6 %** en intégrant les 2 redevances de l'Agence de l'Eau (contre +3,2 % en 2015 par rapport à 2014).

En intégrant les actualisations de la part du « fermier/déléguataire » (au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année) d'une part, et l'augmentation tarifaire de +10 cents/m³ de la surtaxe du SIEP appliquée sur les volumes d'eau consommés à partir du 1^{er} avril 2016 d'autre part, l'évolution du prix *prorata temporis* au mètre-cube (m³) d'eau potable supportée par l'abonné en 2016 peut être synthétisée comme dans le tableau ci-dessous :

Prix EAU POTABLE en €uros TTC par m³	2015	2016	Evolution 2015/2016
Part fixe ou abonnement (SUEZ/SOBEP)	25,17 ⁽¹⁾ €	25,28⁽¹⁾ €	Augmentation de : + 0,4 %
Part consommation (SUEZ/SOBEP)	0,3792 ⁽²⁾ €/m ³	0,3883⁽²⁾ €/m³	Augmentation de : + 2,4 %
Part consommation ou surtaxe (SIEP)	0,5961 ⁽³⁾ €/m ³	0,6805⁽³⁾ €/m³	Augmentation de : + 14 %
1 ^{ère} redevance de l'Agence de l'Eau (de lutte contre la pollution)	0,3270 €/m ³	0,3323 €/m³	Augmentation de : + 1,6 %
2 ^{ème} redevance de l'Agence de l'Eau (de prélèvement dans la ressource)	0,0779 €/m ³	0,0779 €/m³	Augmentation de : + 0 %
TOTAL par mètre-cube :	1,59 € TTC/m³	1,69 € TTC/m³	+ 6,3 % <i>(+2,6 % entre 2014 et 2015)</i>
TOTAL par an : (à raison de <u>120 m³/an/abonné</u>)	190,79 € TTC	202,76 € TTC	+ 6,3 % <i>(+2,6 % entre 2014 et 2015)</i>

(1) : somme des 2 parts fixes TTC facturées sur l'année pour un compteur de 15 mm.

(2) : les prix mentionnés sont la moyenne des prix appliqués en janvier et juillet de l'année (< ou = à 60 m³ puis > à 60 m³).

(3) : au prorata temporis (tarif N-1 de janvier à mars, et tarif de l'année N d'avril à décembre).

Tableau 5 : Evolution du prix de l'eau potable facturé entre 2015 et 2016.

En tenant compte des actualisations et des évolutions tarifaires qui interviennent sur l'année pour une consommation annuelle de 120 mètres-cubes, le prix de l'eau potable répercuté en 2016 à l'abonné « domestique » est de **1,69 € TTC par mètre-cube**. Soit une augmentation d'environ **+6,3 % du coût de l'eau potable facturé à un ménage entre 2015 et 2016** (+2,6 % entre 2014 et 2015), et une **augmentation moyenne d'environ +4,8 % par an sur la période 2012-2016 (5 ans)**.

La principale évolution tarifaire a concerné l'augmentation de la surtaxe syndicale de +10 cents/m³ à compter du 1^{er} avril 2016. **Cette évolution exceptionnelle de la surtaxe est assortie d'un engagement à ne pas ré-augmenter la surtaxe d'ici à 2020**, conformément au débat d'orientation budgétaire de 2016.

3. Evolution du contrat de délégation du service public (DSP) d'eau potable :

Un avenant n°4 au contrat de DSP ou contrat d'affermage **est en préparation afin de modifier techniquement, et à la marge, certaines dispositions contractuelles**. Ce nouvel avenant sera présenté en Comité Syndical et mis en délibération, après avis de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), dans le courant de l'année 2017.

En synthèse, le SIEP de la région de Jurançon c'est...

- **Le plus ancien syndicat d'eau potable du département créé en 1935, voici plus de 80 ans**, qui dessert **24 communes** dont 7 partiellement, réparties sur le pourtour urbain palois ;
- **Le plus important syndicat de production et de distribution d'eau potable du département** des Pyrénées-Atlantiques ;
- **Un seul et même service public d'eau potable qui s'étend** en tout ou partie **sur les périmètres de 7 intercommunalités différentes**, dont celle de l'agglomération paloise ;
- **Près de 70 000 personnes desservis** ;
- **Un peu plus de 31 100 abonnés** pour près de **6 000 000 de mètres-cube (m³)** d'eau potable produits annuellement ;
- **Un champ captant sur une plaine alluviale préservée** du gave de Pau, **composé d'une dizaine de puits d'exploitation de la nappe alluviale** et d'une **station d'alerte** des pollutions accidentelles ;
- **824 Km de canalisations, 26 ouvrages de stockage** dont la capacité varie de 50 m³ à 3000 m³, et **8 stations de surpression ou de reprise** ;
- **Plus de 8 Km de canalisations renouvelées en 2016** ;
- **Un prix de l'eau potable parmi les plus bas** de la région, **avec une tarification sociale** instaurée depuis le 1^{er} janvier 2011 pour les petits consommateurs (coûts réduits de la part variable du délégataire pour les 60 premiers mètres-cubes d'eau consommés dans l'année).

Pour en savoir plus :



www.siep-jurancon.fr



Annexes au Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2016 :

- **Annexe 1** : Compte-rendu de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 20 juin 2017 ;
- **Annexe 2** : Compte Administratif 2016 ;
- **Annexe 3** : Etat de la dette au 31/12/2016.

Annexe 1 au RPQS 2016 :



Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) **Synthèse des discussions de la rencontre du 20 juin 2017**

Présents : M. ARRIBES André, Vice-président du SIEP ; M. OURTHE Jean-Claude, délégué du SIEP ; M. CAPDEBOSCQ Jean-Marc de l'association Eau Secours 64 ; M. BENESSE Stéphane, chef d'agence SUEZ ; M. ERREÇARRET Allande, directeur du SIEP.

Excusés ou absents : Dr CHAMBAUD James, Président du SIEP ; MM. LIQUET Jean-Claude et MAUHOURET Jacques, délégués du SIEP ; M. TURON Yves de l'association « Nousté Bernet », et M. CARRIQUIRY Gérard du Comité des Fêtes de Bizanos.

1. Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) et du Rapport Annuel du Déléguataire (RAD) relatifs à l'année 2016 et discussions :

Le RPQS (remis en séance) et le RAD sont présentés. Les principaux éléments constitutifs du service public de production et de distribution de l'eau potable relatifs à l'année 2016 sont rappelés ci-après :

- Un Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui prévoit **le maintien du SIEP** qui se retrouvera à cheval sur 5 EPCI à fiscalité propre à l'issue de son application, **au 1^{er} janvier 2020** ;
- La réalisation de **3,45 Millions d'€ HT de travaux** de renouvellement de réseaux (90%) et de réhabilitation de puits ou de réservoirs (env. 10%) **par le SIEP en 2016** (équivalent à 2015), pour un taux de renouvellement de **0,98 %** sur 2016 ;
- L'encours de la dette du SIEP qui atteint **10,2 Millions d'€** (+567 K€ par rapport à 2015) du fait d'un nouvel emprunt d'1 Million d'€, qui a représenté 25 % des recettes en 2016 contre 62 % pour la surtaxe et 13 % pour les subventions ;
- La **durée d'extinction de la dette s'établi à 5,5 ans** 2016 (bon ratio). L'annuité des emprunts correspond à 26€/abonné ;
- Une **légère diminution de -1 % des volumes facturés** (4 066 847 m³, soit -41 226 m³ par rapport à 2015) **malgré l'augmentation de +1,8 % du nombre d'abonnés** (+551 abonnés, pour 31 102 abonnés au 31/12/2016) ;
- Près de **5 930 000 m³ d'eau potable livrés** en distribution (-141 055 m³ par rapport à 2015) ;
- Un linéaire cumulé du réseau de distribution de **824 Km** (hors branchements, +1 km par rapport à 2015), **un parc compteur à 6,9 ans d'âge moyen** (6,7 ans en 2015) avec 2,3 % ou **718 compteurs de plus de 15 ans** (199 en 2015) ;
- **Près de 224 895 € investis par l'exploitant** en réhabilitation ou renouvellement d'ouvrages et de branchements (+24 745 € par rapport à 2015), **en déficit de -68 K€ HT par rapport à l'objectif contractuel** (retard pris sur les réservoirs) ;
- Une **recherche de fuites en augmentation** (+21% par rapport à 2015), mais des **réparations en baisse** (-14 %) ;
- Un **rendement contractuel du réseau, hors comptabilisation des « prises d'eau illicites », une nouvelle fois dégradé à 69 %** (ou 68,72%), contre 69,5 % (ou 69 %) en 2015. Ce qui correspond à un **ILP (Indice Linéaire de Perte) de 6,1 m³/j/Km, très nettement supérieur à l'objectif contractuel pour 2016** de 4,8 m³/j/Km (ou de 74,6 %). Si l'on prend en compte les « prises ou pertes d'eau » estimés par l'exploitant, le rendement serait de **75 % pour un ILP de 4,9 m³/j/Km** ;
- Une qualité de **l'eau distribuée conforme à 100 %** (analyses ARS, comme en 2015) ;
- Un prix de l'eau potable au 1^{er} janvier 2017 qui représente **1,72 € TTC/m³** (contre 1,61 € TTC/m³ au 01/01/2016) ;
- Un Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) qui présente un **résultat négatif dégradé sans précédent de -595 889 €** (contre -284 680 € en 2015) **alors que les recettes augmentent de +3,5 %**. Les charges évoluent de +14,5 %, du fait notamment des dépenses informatiques qui augmentent de +65 %, et des « pertes sur créances irrécouvrables » qui passent de 22 K€ à 122 K€ (multipliées par 5,6).

Les principales discussions ont porté sur :

- **L'estimation ou la prise en compte de « vols d'eau » dans le calcul des indicateurs de rendement du réseau par l'exploitant**, depuis 2015 (année de révision des objectifs contractuels à la hausse) et de façon pas cohérente. Le sentiment d'impuissance face aux incivilités (plaintes déposées mais aucune poursuite engagée) est évoqué et partagé. Le comptage des vols d'eau via des « mouchards » installés sur les poteaux incendie, et la mise en place de bornes de puisage auprès des entreprises ou services d'entretien des collectivités seraient des solutions à mettre en œuvre à court terme. Il est toutefois indiqué que les usagers (le SIEP) ne devraient pas supporter de telles dépenses ;
- **Le mauvais rendement « contractuel » du réseau sur 2016**, lié à ces « vols d'eau ou de prises d'eau illicites » sur des hydrants ou branchements privés, non actifs ou sans comptage (Cf. cas évocateur de la ZI Induspal à Lons). La série de fuites constatées sur le réseau de transit du « Nid Béarnais » (volume perdu estimé à 900 m³/j) est également une cause majeure de dégradation du rendement. Apparues suite aux travaux de renouvellement effectués par le SIEP en 2015, des adaptations du réseau doivent être validées et réalisées (courant 2017) avant de réparer ces fuites ;
- **Les exportations d'eau vers le SIAEP de Lescar qui ne respectent pas les termes de la convention** qui stipule un échange d'eau « en secours » sur une période maximale de 15 jours consécutifs. Il est demandé de recadrer les modalités technico-financières d'utilisation de l'interconnexion au profit du SIEP ;
- L'augmentation du nombre de compteurs de plus de 15 ans et le retard pris en matière de renouvellement ;

- **L'absence d'une 2^{ème} facturation auprès des mensualisés** (malgré la réalisation de 2 relèves par an), **qui génère une économie non négligeable pour l'exploitant** (estimée entre 350 et 400 K€ sur 15 ans par l'association *Eau Secours*) pouvant être réinvestie dans du renouvellement d'ouvrages ;
- **Les arrêts de comptes** (montant annuel estimé par l'association à 140 K€) **qui doivent apparaître en recettes directes** (et non estimées via des clés de répartition entre contrats de DSP) dans le CARE ;

Les observations ou demandes d'informations complémentaires effectuées par le SIEP, et transmises au délégataire par courrier du 29/05/2017, ont été également diffusées aux membres de la CCSPL. La 2^{ème} version du RAD remis en séance par l'exploitant en tient compte partiellement. Elles devront être traitées dans les prochaines semaines.

Le Compte Annuel du Résultat d'Exploitation (ou CARE) a également fait l'objet de discussions, notamment sur :

- **Le déficit conséquent et sans précédent de -596 K€ HT** sur l'année 2016 (-284 K€ en 2015), et qui serait dû à l'augmentation des coûts informatiques (+100 K€), de « provisions de paiement par les mensualisés » imputées par erreur sur les « Pertes irrécouvrables » (+100 K€), et de charges de personnel en augmentation (+90 K€) liées aux nombreux travaux engagés par le SIEP sur les réseaux, puits et réservoirs ou bâches ;
- **Les arrêts de compte**, dont le nombre doit être précisé ou confirmé et **dont les recettes directes** (estimées à 140 K€ par l'association) **doivent pouvoir être distinguées dans le CARE** (recettes à ne pas répartir via des clés) ;
- **L'importance des charges indirectes réparties, sur la base de clés techniques jugées « discutables »** par le représentant de l'association Eau Secours 64 ;

Il est précisé que la Commission de Contrôle Financier de la DSP examinera par ailleurs le CARE ainsi que les éléments complémentaires transmis par le délégataire. L'examen fera l'objet d'observations et de demandes de renseignements complémentaires à l'attention du délégataire.

2. *Projet d'avenant (technique) n°4 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) :*

Il est indiqué que l'objet initial de l'avenant était de **supprimer l'obligation** figurant à l'article 37.7 de **confier à l'exploitant toutes les opérations de raccordements des ouvrages (réseaux) nouveaux** aux ouvrages existants dans le cadre de travaux réalisés par le SIEP. Et d'ajouter qu'il est proposé de **profiter de cet avenant pour « toiler » ou revoir certains articles** afin de les conformer aux évolutions réglementaires (fin de la facture-contrat) ou aux modes d'exploitation actuelles (facturation aux mensualisés, diffusion de la lettre d'information à l'ensemble des abonnés 2 fois/an, longueur maximale d'un branchement, associer le SIEP lors de l'instruction des demandes particulières d'urbanisme). Le projet d'avenant est discuté entre les membres présents.

3. *Avis des membres de la Commission Consultative :*

Les membres présents prennent acte des éléments techniques et financiers présentés au travers du RPQS et du RAD en particulier. Il est souhaité en outre que les observations et les demandes d'informations complémentaires soient prises en compte par l'exploitant-délégataire.

Le projet d'avenant n°4 présenté est validé par les membres présents moyennant quelques ajustements.

Fait à Jurançon, le 22 juin 2017

Annexe 2 au RPQS 2016 : Compte Administratif 2016



REPUBLIQUE FRANCAISE

25640011000027

SIEP DE JURANCON

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LESCAR

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET SIEP DE JURANCON

ANNEE 2016

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 366 462,01	G 2 472 495,49	G-A	+1 106 033,48
	Section d'investissement	B 3 362 406,84	H 2 373 261,38	H-B	-989 145,46

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 1 024 195,68		
	Report en section d'investissement (001)	D	J 37 640,64		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		4 728 868,85 P= A+B+C+D	5 907 593,19 Q= G+H+I+J	= Q-P	+1 178 724,34

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K		
	Section d'investissement	F 2 068 282,00	L 2 068 282,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 2 068 282,00	= K+L 2 068 282,00		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 366 462,01 = A+C+E	3 496 691,17 = G+I+K		+2 130 229,16
	Section d'investissement	5 430 688,84 = B+D+F	4 479 184,02 = H+J+L		-951 504,82
	TOTAL CUMULE	6 797 150,85 = A+B+C+D+E+F	7 975 875,19 = G+H+I+J+K+L		+1 178 724,34

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 2 068 282,00	L 2 068 282,00
13	Subventions d'investissement reçues		245 119,00
16	Emprunts et dettes assimilés		1 823 163,00
20	Immobilisations incorporelles	24 265,00	
21	Immobilisations corporelles	88 750,00	
23	Immobilisations en cours	1 955 267,00	

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	45 432,73		45 432,73
012	Charges de personnel et frais assimilés	121 725,38		121 725,38
014	Atténuations de produits			
60	<i>Chapitre 60</i>			
65	Autres charges de gestion courante	60 776,16		60 776,16
656	Frais fonct. des groupes d'élus			
66	Charges financières	258 300,51		258 300,51
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions		879 227,23	879 227,23
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
Dépenses d'exploitation - Total		487 234,78	879 227,23	1 366 462,01

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 366 462,01
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues	22 680,00	34 704,12	57 384,12
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	417 275,99		417 275,99
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles	1 315,00		1 315,00
21	Immobilisations corporelles	8 250,00		8 250,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	2 878 181,73		2 878 181,73
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		3 327 702,72	34 704,12	3 362 406,84

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 362 406,84
---	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Chapitre 60</i>			
70	Vente de produits finis, prestations de services,	2 423 152,86		2 423 152,86
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	6 381,50		6 381,50
76	Produits financiers	8 257,01		8 257,01
77	Produits exceptionnels		34 704,12	34 704,12
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes d'exploitation - Total		2 437 791,37	34 704,12	2 472 495,49

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 024 195,68
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 496 691,17

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement reçues	494 034,15		494 034,15
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	1 000 000,00		1 000 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		879 227,23	879 227,23
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		1 494 034,15	879 227,23	2 373 261,38

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	37 640,64
+	
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 410 902,02

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Vente de produits finis, prestations d	2 550 000,00	2 423 152,86		126 847,14
70111	Ventes d'eau aux abonnés	2 550 000,00	2 423 152,86		126 847,14
74	Subventions d'exploitation				
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00	6 381,50		-381,50
758	Produits divers de gestion courante	6 000,00	6 381,50		-381,50
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 556 000,00	2 429 534,36	0,00	126 465,64
76	Produits financiers (b)	8 335,00	8 257,01		77,99
761	Produits de participations	35,00	13,72		21,28
7621	Produits des autres immob. fin. - enca	8 300,00	8 243,29		56,71
77	Produits exceptionnels (c)				
78	Reprises sur amortissements, dépré				
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 564 335,00	2 437 791,37	0,00	126 543,63
042	Opérations d'ordre de transfert ent	34 707,00	34 704,12		2,88
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cp	34 707,00	34 704,12		2,88
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		34 707,00	34 704,12	0,00	2,88
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION = RECETTES REELLES + D'ORDRE		2 599 042,00	2 472 495,49	0,00	126 546,51
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 024 195,68			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	25 580,00	1 315,00	24 265,00	
21	Immobilisations corporelles	97 000,00	8 250,00	88 750,00	
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	4 952 000,00	2 878 181,73	1 955 267,00	118 551,27
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	5 074 580,00	2 887 746,73	2 068 282,00	118 551,27
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues	22 680,00	22 680,00		
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	474 000,00	417 275,99		56 724,01
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, règle)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	496 680,00	439 955,99	0,00	56 724,01
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'invest.	5 571 260,00	3 327 702,72	2 068 282,00	175 275,28
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	34 707,00	34 704,12		2,88
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	34 707,00	34 704,12	0,00	2,88
	TOTAL	5 605 967,00	3 362 406,84	2 068 282,00	175 278,16
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçues	739 153,00	494 034,15	245 119,00	-0,15
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	2 781 477,00	1 000 000,00	1 823 163,00	-41 686,00
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	3 520 630,00	1 494 034,15	2 068 282,00	-41 686,15
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)				
106	Réserves	129 554,00			129 554,00
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, règle)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
	Total des recettes financières	129 554,00	0,00	0,00	129 554,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'invest.	3 650 184,00	1 494 034,15	2 068 282,00	87 867,85
021	Virement de la section de fonctionnement	1 038 789,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	879 353,00	879 227,23		125,77
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'invest.	1 918 142,00	879 227,23	0,00	125,77
	TOTAL	5 568 326,00	2 373 261,38	2 068 282,00	87 993,62
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	37 640,64			

Annexe 3 au RPQS 2016 :



Etat de la Dette au 31/12/2016 :

Année	Objet de la Dette	Durée	Taux	Dette en capital à l'origine	Dette en capital AU 01/01/2017	Annuités à payer	Intérêts	Capital
2002	Travaux 2002	20	5.40%	457 347.05	190 200.94	37 953.60	10 270.85	27 682.75
2003	Renégociation de 11 prêts	20	5.06%	2 386 179.36	1 111 161.70	192 448.51	56 224.78	136 223.73
2003	Travaux 2003	49	5.19%	1 000 000.00	892 446.56	55 257.41	46 317.98	8 939.43
2005	Travaux 2005	40	4.86%	1 000 000.00	879 202.30	57 165.20	42 729.23	14 435.97
2005	Travaux 2005	40	4.41%	800 000.00	570 000.00	45 357.50	25 357.50	20 000.00
2007	Travaux 2007	30	3.48%	2 500 000.00	2 140 680.48	131 124.91	75 530.34	55 594.57
2009	Travaux 2009	29	4.42%	500 000.00	367 875.22	33 946.89	17 952.31	15 994.58
2010	Travaux 2010	29	3.91%	512 500.00	383 260.97	32 645.50	15 981.98	16 663.52
2010	Travaux 2010	30	3.10%	187 500.00	161 332.96	9 622.88	4 947.32	4 675.56
2011	Travaux 2011	25	3.30%	300 000.00	218 132.43	20 751.28	9 270.63	11 480.65
2012	Travaux 2012	20	4.14%	300 000.00	213 753.32	25 835.65	11 585.43	14 250.22
2012	Travaux 2012	15	4.60%	400 000.00	286 458.95	37 495.13	14 953.16	22 541.97
2015	Travaux 2015	25	1.92%	1 000 000.00	920 000.00	58 199.46	18 199.46	40 000.00
2015	Travaux 2015	20	1.97%	1 000 000.00	928 275.09	60 261.01	18 850.63	41 410.38
2016	Travaux 2016	20	1.39%	1 000 000.00	1 000 000.00	57 616.09	13 900.00	43 716.09
	TOTAL			13 343 526.41	10 262 780.92	855 681.02	382 071.60	473 609.42



Partie 2 : Note d'information de l'Agence de l'Eau

**Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
relative aux redevances et aux aides de l'année 2016.**



Partie 3 : Rapport annuel du délégataire (RAD) 2016

Rapport Annuel du Délégué relatif au service de production et de distribution de l'eau potable sur l'année 2016.